

Remplace la date 04-sept.-2020

Date de révision 24-mars-2025

Numéro de révision 4

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 1386  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 1386  
**Nom du produit** SODIUM HYDROGENSULPHATE

### Autres moyens d'identification

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119552465-36-XXXX  
**Numéro d'index** 016-046-00-X  
**Numéro EC** 231-665-7  
**Numéro CAS** 7681-38-1

**Synonymes** SODIUM BISULPHATE, SODIUM BISULPHATE BE, SODIUM BISULPHATE FR, SODIUM BISULPHATE ZW, SODIUM BISULPHATE DNX, SODIUM BISULPHATE HEI, SODIUM BISULFATE, ANHYDROUS, TECHNICAL GRADE

**Substance pure/mélange** Substance

**Masse molaire** 120.06 g/mol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Utilisation industrielle  
Contrôle du pH  
Nettoyage des métaux  
Fabrication de substance  
Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.  
Agent nettoyant  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe | 112

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 - (H318)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
SODIUM	>= 90 %	01-211955246	231-665-7	Eye Dam. 1	-	-	-

HYDROGENSULPHATE 7681-38-1		5-36-XXXX	(016-046-00-X)	(H318)			
-------------------------------	--	-----------	----------------	--------	--	--	--

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë  
Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SODIUM HYDROGENSULPHATE 7681-38-1	2140	Aucune donnée disponible	> 2.4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

**Contact oculaire**

Retirer la personne affectée de la source de contamination. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact avec la peau**

Retirer la personne affectée de la source de contamination. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Ingestion**

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Retirer les prothèses, le cas échéant. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

**Protection individuelle du personnel** Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Douleur.
Cutané(e)	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.
Ingestion	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants Douleur d'estomac

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
------------------------	--

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de sodium. Oxydes de soufre.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Éviter toute génération de poussières. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact direct avec la substance.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Hygroscopique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Bases fortes. Agents comburants forts.
-----------------------------------	--

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8A.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limites d'exposition</b>	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.
<b>Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle</b>	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
Notes

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
SODIUM HYDROGENSULPHATE 7681-38-1	11.09 mg/l	17.66 mg/l	1.109 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
SODIUM HYDROGENSULPHATE 7681-38-1	40.2 mg/kg	4.02 mg/kg	800 mg/l	1.54 mg/kg	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.11 mm	480 minutes
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.11 mm	480 minutes

#### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

#### Protection respiratoire

##### Type de filtre recommandé :

Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
Filtre à particules P1. ou. Filtre à particules P3. Filtre à particules conforme à EN 143.

### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	solide Poudre cristalline Poudre poussiéreuse	
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé À Light (or pale) jaune	
<b>Odeur</b>	Inodore À Fraîche À Âcre	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	177 - 315 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	> 350 °C	
<b>pH</b>	<= 1.0	solution (5 %). @ 20 °C.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	partiellement soluble À complètement soluble	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.28 - 2.44	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucune information disponible.
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Masse molaire** 120.06 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Protéger de l'humidité. Eau. Humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. NE PAS MÉLANGER les solutions sèches ou concentrées de ce produit avec des solutions concentrées d'eau de Javel, de nettoyeurs à l'ammoniaque ou de produits similaires.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de sodium. Oxydes de soufre.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.
<b>Ingestion</b>	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur d'estomac.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SODIUM HYDROGENSULPHATE	= 2140 mg/kg ( Rat )	-	> 2.4 mg/l ( Rat ) 4h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SODIUM HYDROGENSULPHATE (7681-38-1)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet	Lapin	Cutané(e)		4 heures	non irritant

irritant/corrosif aigu sur la peau					
------------------------------------	--	--	--	--	--

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

## SODIUM HYDROGENSULPHATE (7681-38-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------------	---------------	--------------------	-----------

EPA 600/4-90/027	Pimephales promelas	CL50	7960 mg/L	96 heures	sodium sulfate Extrapolations
EPA 600/R-94/024	Daphnia magna	CL50	1766 mg/L	48 heures	sodium sulfate Extrapolations
ASTM E 1295-01	Ceriodaphnia dubia	NOEC	1109 mg/L		sodium sulfate Extrapolations
	Nitzschia linearis	CE50	1900 mg/L	120 heures	sodium sulfate Extrapolations
	Hyalella azteca	CL50	757 mg/L	96 heures	sodium sulfate Extrapolations

## SODIUM HYDROGENSULPHATE (7681-38-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Eau douce Algues	CE50	1900 mg/L		
	Toxicité pour les micro-organismes	CE50	8 mg/L		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** complètement soluble.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SODIUM HYDROGENSULPHATE	L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

**d'identification**

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROGENSULPHATE - 7681-38-1	75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)**Méthode de classification**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Méthode utilisée

Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland

**Remplace la date** 04-sept.-2020

**Date de révision** 24-mars-2025

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Nom chimique</b>	Sodium hydrogensulphate
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119552465-36-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7681-38-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	231-665-7
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance et Utilisation industrielle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet) ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus

<b>Catégories de produit</b>	partiellement ouverts PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
<b>Nom du produit</b>	PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SODIUM BISULPHATE SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU7 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU20 - Services de santé SU23 - Recyclage

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

- Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances  
 - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)  
 - ERC3 - Formulations dans les matériaux  
 - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
 - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
 - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)  
 - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs  
 - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques  
 - ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères  
 - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos  
 - ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)  
 - ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Type	Intermittent(e) ou Utilisation/déversement en continu
------	---

**Conditions d'exploitation**

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site	2000 m3/d

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Le traitement des eaux usées sur site est exigé Contrôle du pH
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Récupérer ou recycler si cela est possible Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée

	Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Forme physique du produit	Solide Poudre
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Vérifier que le travailleur est bien séparé de la source Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

l'évaluation de la santé	<p>Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail</p> <p>Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143</p> <p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité</p> <p>Utiliser une protection oculaire adaptée</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin</p> <p>Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78%</p> <p>Non Air comprimé Méthodes de nettoyage</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail</p> <p>Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143</p> <p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité</p> <p>Utiliser une protection oculaire adaptée</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin</p> <p>Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78%</p> <p>Non Air comprimé Méthodes de nettoyage</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail</p> <p>Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143</p> <p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité</p> <p>Utiliser une protection oculaire adaptée</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin</p> <p>Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

	<p>Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Forme physique du produit	Solide poussières
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p>

	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Catégories de processus	PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Forme physique du produit	Solide poussières
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC3 - Formulations dans les matériaux

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)

- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	11.09 mg/l
Sédiments d'eau douce	40.2 mg/kg dw
Eau de mer	1.109 mg/l
Sédiments marins	4.02 mg/kg dw
Terrestre	1.54 mg/kg dw
Impact sur le traitement des eaux usées	800 mg/l
Déversement intermittent	17.66 mg/l

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul

MEASE

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Nom chimique</b>	Sodium hydrogensulphate
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119552465-36-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7681-38-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	231-665-7
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation professionnelle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
<b>Catégories de processus</b>	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

<b>Catégories de produit</b>	<p>PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts          PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles          PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles          PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles          PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie          PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques          PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation          PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)          PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau</p>
<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

- Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
  - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
  - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
  - ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
  - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
  - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
  - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
  - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
  - ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
  - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
  - ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

**Conditions d'exploitation**

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Contrôle du pH
-----	----------------

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Manipuler la substance en système fermé            Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78%            Non Air comprimé Méthodes de nettoyage            Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition            Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
--	--

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Forme physique du produit	Solide

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée

	Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Forme physique du produit	Solide Poudre
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Vérifier que le travailleur est bien séparé de la source Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143

	<p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p>

	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Catégories de processus	PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Forme physique du produit	Solide poussières
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Catégories de processus	PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Forme physique du produit	Solide poussières
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 78% Non Air comprimé Méthodes de nettoyage Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) Filtre à particules conforme à EN 143 Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un écran facial approprié Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

### **Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	11.09 mg/l
Sédiments d'eau douce	40.2 mg/kg dw
Eau de mer	1.109 mg/l
Sédiments marins	4.02 mg/kg dw
Terrestre	1.54 mg/kg dw
Impact sur le traitement des eaux usées	800 mg/l
Déversement intermittent	17.66 mg/l

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** MEASE  
**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Nom chimique</b>	Sodium hydrogensulphate
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119552465-36-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7681-38-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	231-665-7
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation par les consommateurs Utilisation dans les agents nettoyants
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de produit</b>	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Englobe les concentrations jusqu'à	6%
Forme physique du produit	Liquide
Quantités utilisées	12 - 22 g/L
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 20 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 7 jours par semaine
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin Se laver les mains soigneusement après manipulation Porter des lunettes de protection/masque facial.
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	857.5 cm <sup>2</sup>

Catégories de produits [PC]	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Englobe les concentrations jusqu'à	10%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Niveau de pulvérulence	Très faible
Quantités utilisées	8 g/L
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 20 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 7 jours par semaine
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin Se laver les mains soigneusement après manipulation Porter des lunettes de protection/masque facial.
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	857.5 cm <sup>2</sup>

Catégories de produits [PC]	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Englobe les concentrations jusqu'à	80%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Niveau de pulvérulence	Très faible
Quantités utilisées	20 - 30 g
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 1 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 2 jours par semaine
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin Se laver les mains soigneusement après manipulation Porter des lunettes de protection/masque facial.

### **Section 3 - Estimation d'exposition**

#### **Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

##### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	11.09 mg/l
Sédiments d'eau douce	40.2 mg/kg dw
Eau de mer	1.109 mg/l
Sédiments marins	4.02 mg/kg dw
Terrestre	1.54 mg/kg dw
Impact sur le traitement des eaux usées	800 mg/l
Déversement intermittent	17.66 mg/l

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

##### **Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Nom chimique</b>	Sodium hydrogensulphate
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119552465-36-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7681-38-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	231-665-7
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation par les consommateurs Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Nom du produit</b>	SODIUM BISULPHATE
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 -
-----------------------------	--

	Produits chimiques de traitement de l'eau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Niveau de pulvérulence	Très faible
Quantités utilisées	10 g
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 1.33 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 1 jours par semaine
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants Se laver les mains soigneusement après manipulation Contrôle du pH Porter des lunettes de protection/masque facial.
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	430 cm2

Catégories de produits [PC]	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Forme physique du produit	Liquide
Quantités utilisées	1 kg/10L
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants Se laver les mains soigneusement après manipulation Contrôle du pH Porter des lunettes de protection/masque facial.

Catégories de produits [PC]	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 0.25 jours par semaine
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants Se laver les mains soigneusement après manipulation Contrôle du pH Porter des lunettes de protection/masque facial.
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	860 cm2

Catégories de produits [PC]	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Quantités utilisées	0.05 L/h
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 5 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 365 jours par an
Mesures de gestion des risques	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements Maintenir le récipient fermé de manière étanche Tenir hors de portée des enfants Se laver les mains soigneusement après manipulation Contrôle du pH Porter des lunettes de protection/masque facial.

### **Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	11.09 mg/l
Sédiments d'eau douce	40.2 mg/kg dw
Eau de mer	1.109 mg/l
Sédiments marins	4.02 mg/kg dw
Terrestre	1.54 mg/kg dw
Impact sur le traitement des eaux usées	800 mg/l
Déversement intermittent	17.66 mg/l

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.